

ADHÉSION CORPORATIVE - ANNÉE 2020



Catégorie	Frais	Privilèges et responsabilités
Option 1 (avec droit de vote)	Droit d'entrée 11 500 Cotisation annuelle 6 045 Plan Mill River 150 Cotisation d'immobilisations 570 Cotisation Golf Québec 40 Trou d'un coup 15 Fonds junior 15 Consommation minimum (bar et salle à manger) 1 000	<ul style="list-style-type: none"> • La personne désignée a les mêmes privilèges qu'un membre à part entière. • Les frais ainsi que le minimum à dépenser à la salle à manger sont les mêmes qu'un membre de 36 ans et plus. • Le droit de vote attribué à la corporation est exercé par le membre désigné par la corporation. • La corporation est sujette à toute cotisation d'immobilisation complète votée par l'assemblée générale. • La corporation possède un titre de propriété du Club. • Le membre désigné par la corporation peut demander l'adhésion de sa son conjoint(e) ou de ses enfants au même titre qu'un membre à part entière. Frais en sus.
	L'adhésion corporative option 1 offre la possibilité de transférer les privilèges de jeu à un autre employé avec paiement d'un frais de transfert. Après toute période de trois ans consécutifs sans transfert, la corporation bénéficie d'un transfert gratuit.	
Option 2 (sans droit de vote)	Droit d'entrée 11 500 Cotisation annuelle 10 200 Plan Mill River 300 Cotisation d'immobilisations 570 Cotisation Golf Québec * 40 Assurance trou d'un coup * 15 Fonds junior * 15 Consommation minimum par personne désignée (bar et salle à manger) 1 000 Minimum frais d'invité pour la corporation 1 500	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement annuel avec privilèges de jeu pour deux employés désignés avant le début de la saison. • La corporation désigne un membre principal et un membre secondaire. Ils ont les mêmes privilèges qu'un membre à part entière sauf que le membre secondaire ne peut pas jouer le matin du samedi, dimanche et jour férié. • Aucun privilège d'adhésion pour la conjointe ou les enfants.
Option 3 (sans droit de vote)	Droit d'entrée 11 500 Frais - rondes de golf et voiturettes 9 795 Plan Mill River 300 Cotisation d'immobilisations 570 Consommation minimum pour la Corporation (bar et salle à manger) 2 000 Cotisation Golf Québec* 40 Assurance trou d'un coup* 15 Fonds junior* 15	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement annuel avec privilèges de jeu pour deux, trois ou quatre employés désignés avant le début de la saison. • Les privilèges de jeu représentent 40 rondes de golf pour les deux, trois ou quatre membres, 40 rondes pour des invité(e)s et 40 demi-voiturettes électriques. Lorsque tous les droits de jeu et voiturettes ont été utilisés, d'autres peuvent être achetés au prix courant. • 40 parties de golf supplémentaires + 40 demi-voiturettes peuvent être achetées au coût de 3 600 \$ + taxes. 20 parties de golf supplémentaires + 20 demi-voiturettes peuvent être achetées au coût de 1 800 \$ + taxes. • Les membres secondaires désignés ne peuvent pas jouer au golf le matin les samedis, dimanches et jours fériés. • Aucun privilège d'adhésion pour la conjointe ou les enfants.

* Tarif par personne désignée par la corporation.

Frais pour transfert à membre à part entière : 500 \$

Tous les montants sont taxes en sus.